

Conseil supérieur des messageries de presse

Communiqué

- Assemblée générale du 10 novembre 2011-

Le Conseil supérieur des messageries de presse tenait jeudi 10 novembre sa 1^{ère} Assemblée générale dans sa nouvelle composition issue de la loi du 20 juillet 2011. Cette Assemblée était convoquée dans la suite immédiate de la publication de l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 29 octobre 2011 portant nomination des membres du Conseil supérieur.

Cette Assemblée générale était consacrée à l'installation de l'instance nouvellement composée. Elle avait à son ordre du jour l'élection du Président du Conseil supérieur qui, selon les termes de l'article 18 de la loi du 2 avril 1947 modifiée, « est élu par l'ensemble de ses membres, parmi les membres ayant la qualité d'éditeur de presse. Son mandat est de 4 ans et il est renouvelable. » M. Jean-Pierre ROGER, qui assume la présidence du Conseil supérieur depuis juillet 2008, a fait connaître son ambition de poursuivre la tâche engagée. Il a indiqué souhaiter installer le Conseil supérieur dans les nouvelles et importantes missions de régulation qui lui ont été confiées par le législateur, en inscrivant son action dans la complémentarité des missions dévolues au Conseil supérieur et à l'Autorité de régulation de la distribution de la presse nouvellement créée. Il a souligné l'urgence qu'il y avait à rétablir les équilibres du système collectif de distribution, en approfondissant les réformes structurelles déjà engagées et le nombre important des questions qui devraient faire l'objet de décisions à brève échéance. Il s'est enfin félicité que le système collectif de distribution de la presse soit désormais doté des structures de régulation nécessaires à la conduite de sa modernisation. L'Assemblée a élu, à l'unanimité de ses membres, M. Jean-Pierre ROGER à la présidence du Conseil supérieur des messageries de presse.

Sur proposition du Président, l'Assemblée a également élu à l'unanimité de ses membres le Bureau appelé à assister le Président dans ses missions.

Le Bureau se compose comme suit :

MM. Jean-Pierre ROGER, Marc FEUILLEE, Alfred GERSON, Rolf HEINZ, Bruno LESOUF, Francis MOREL, Jean-Louis REDON, Jean VIANSSON PONTE.

Le Président a indiqué à l'Assemblée générale que le commissaire du Gouvernement, Mme Laurence FRANCESCHINI, qui siège au sein du Conseil supérieur avec voix consultative, serait convié aux réunions du Bureau.

Enfin, le Président a communiqué aux membres du Conseil supérieur un premier calendrier prévisionnel des travaux pour les prochaines semaines, retenant deux réunions de l'Assemblée les 1^{er} et 22 décembre. L'Assemblée a relevé que ces travaux devraient permettre l'adoption la plus prompte d'un règlement intérieur adapté et des mesures les plus urgentes concernant le réseau des agents de la vente de la presse, mais aussi, l'étude des plans de réorganisation de la distribution envisagés par les acteurs, dans le cadre de la maîtrise du système de distribution confiée par la loi aux éditeurs de presse.

Paris, le 10 novembre 2011